Nacelles automotrices à élévation verticale – Recyclage

REFERENCE: SEC036
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

4.0 Heures

Description

Après avoir suivi la formation de base, les conducteurs de PEMP automotrices à élévation verticale doivent suivre une formation de recyclage tous les 5 ans. Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°2 de l'Association d'Assurance Accident.

Objectifs

Après avoir suivi la formation de base, les conducteurs de PEMP automotrices à élévation verticale doivent suivre une formation de recyclage tous les 5 ans.

Public cible

Conducteurs de PEMP automotrices à élévation verticale

Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°2 de l'Association d'Assurance Accident** (www.aaa.lu).

Elle inclut une partie théorique et une partie pratique, ainsi qu'un test (théorique et pratique).

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

Indications

La formation est reconnue par l’Association d’Assurance Accident.

La participation à la partie pratique de la formation est conditionnée à la réussite du test théorique.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L’employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.